



**Glauser Fritz, Grandgirard Pierre-André**

Eviter la fin de la production de betteraves sucrières suisses

Cosignataires : 51

Réception au SGC : 18.09.20

Transmission au CE : \*18.09.20

## Dépôt et développé

La production sucrière suisse est aujourd'hui en grand danger. La propagation de la jaunisse de la betterave par les pucerons en est la cause. L'abandon abrupt des néonicotinoïdes laisse la branche dans une impasse sans moyen de lutte contre la jaunisse de la betterave. Cette situation catastrophique mènera à terme à l'abandon pur et simple de la culture de betteraves dans le canton de Fribourg et au sacrifice de toute une filière de production sucrière indigène d'excellente qualité.

La cause de cette crise sans précédent est la propagation par les pucerons du virus du jaunissement de la betterave. Une fois la betterave atteinte, la perte annuelle de rendement peut être de plus de 50 %. Jusqu'en 2019, l'enrobage ciblé des semences par le produit phytosanitaire Gaucho permettait une utilisation minimale de produit pour une protection optimale des plantes. A la suite de l'interdiction des néonicotinoïdes, le seul moyen de lutte encore à disposition des producteurs est le traitement foliaire répété avec des phytosanitaires dont l'efficacité est moindre. Il demande des applications fréquentes sur des surfaces entières de champs avec malheureusement peu de succès. A ce jour, les espoirs, mis dans la recherche, de trouver ces prochaines années des variétés résistantes à la jaunisse sont grands.

Si l'interdiction de l'utilisation de néonicotinoïdes n'est pas remise en cause sur les cultures avec floraison comme le colza, l'autorisation transitoire de l'utilisation de néonicotinoïdes pour des cultures non florifères comme la betterave est la solution temporaire pragmatique indispensable. Plus d'une dizaine de pays européens ont par ailleurs reconnu l'urgence de la situation en autorisant à nouveau pour 2021 l'utilisation de protections phytosanitaires de type Gaucho afin de se donner le temps de trouver une meilleure alternative pour pérenniser la production de sucre européenne.

A court terme, pour la consommation comme pour la production alimentaire, les conséquences de l'abandon de la culture de la betterave à sucre indigène seront l'importation massive de sucre de canne ou de sucre européen de betterave produits avec des néonicotinoïdes. Pour la culture de canne à sucre, le bilan environnemental est plus que discutable. Cette monoculture tropicale, dont la culture a massivement contribué et contribue toujours à la déforestation de sols tropicaux riches, entraîne la perte d'espèces et d'habitats naturels, des dysfonctionnements hydrologiques et une augmentation de l'érosion des sols. En résumé, l'abandon de la production de betteraves sucrières suisses de production écologique requise (PER) devra simplement laisser la place en grande majorité aux importations de sucre de type conventionnel dont le bilan environnemental et cultural est clairement moins bon que celui de la production actuelle suisse. Les sous-produits de notre betterave (pulpe de betterave et mélasse) sont aussi des fourrages d'une haute valeur énergétique pour les exploitations laitières, et sont source importante d'amendements calcaires indispensables à la vie du sol et à sa fertilité avec un système racinaire profond.

---

\* Cette motion est assortie d'une procédure accélérée.

Sans sécurité de rendement, la diminution de surfaces de betteraves en Suisse aura des conséquences dévastatrices sur notre économie sucrière déjà soumise à la pression constante d'une production au prix mondial et ne bénéficiant pas de protection douanière. Les annonces de surfaces et commandes de semences devant être effectuées d'ici à la mi-décembre, il est donc demandé de traiter cette motion selon la procédure accélérée.

Le Conseil d'Etat est mandaté, selon l'art. 160 al. 1 de la Constitution fédérale, pour déposer l'initiative cantonale suivante :

- a. Demander l'autorisation temporaire de l'utilisation du produit "Gaucho" (néonicotinoïde) pour le traitement des semences de betteraves.
- b. Entreprendre les démarches nécessaires afin de renforcer la recherche et le développement pour la lutte contre la jaunisse de la betterave et son vecteur de transmission, le puceron, par exemple par de nouvelles variétés de betteraves biologiquement résistantes.

—